



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2007
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Septième session

New York, 16-27 avril 2007

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Document de travail présenté par le grand groupe des travailleurs et des syndicats**

Résumé

Les travailleurs et les syndicats ont exprimé les graves inquiétudes que leur inspiraient la dégradation des forêts, les pratiques commerciales et de marché qui entravaient la gestion durable des forêts et l'écart persistant entre les conditions de travail dans le secteur et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Le renforcement des capacités, qui laissait à désirer, et le manque d'accès aux processus de prise de décisions continuaient d'être fort préoccupants.

Le grand groupe des travailleurs et des syndicats a recommandé que l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts établisse un cadre de principes souple, mais normatif que les États Membres s'engageraient à appliquer. Il a également recommandé que le programme de travail pluriannuel du Forum porte sur les thèmes intersectoriels ci-après : le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la problématique hommes-femmes dans le secteur forestier; les questions ayant trait au régime foncier; et les droits fondamentaux des peuples autochtones.

* E/CN.18/2007/1.

** Établi par la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.



I. Introduction

1. La Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) regroupe les syndicats libres et démocratiques de travailleurs des secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois et de la foresterie et des secteurs connexes. La Fédération, dont le siège est situé à Genève (Suisse), rassemble environ 350 syndicats, représentant environ 12 millions de membres répartis dans 135 pays. Elle a des bureaux régionaux et des bureaux de projet en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

2. La Fédération a pour mission d'encourager le développement des syndicats dans les secteurs du bâtiment et du bois dans le monde entier et de promouvoir et faire respecter les droits des travailleurs dans le contexte du développement durable.

3. La Fédération est consciente du rôle croissant que jouent les syndicats dans la lutte contre le recul du couvert forestier et face aux problèmes que posent la pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire, la pandémie de VIH/sida, l'augmentation de la pauvreté et l'expansion du secteur non structuré. C'est pour cette raison qu'elle a appelé les syndicats à inscrire les questions liées aux forêts à leur ordre du jour concernant les conditions du travail. En collaboration avec les syndicats affiliés des secteurs des scieries, du bois et des industries du bois, la Fédération a délibérément pris des mesures pour mettre en corrélation les problèmes de l'insécurité de l'emploi et d'un travail décent et celui de la dégradation de l'environnement.

4. Dans le cadre des préparatifs de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le grand groupe des travailleurs et des syndicats a obtenu des contributions des sources suivantes : le réseau mondial de syndicats nationaux des forêts et du bois de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, constitué de syndicats affiliés d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe; le dialogue international sur les forêts auquel la Fédération participe en qualité de membre du comité directeur et en prenant part aux débats, travaux de recherche et visites d'étude visant à démontrer les aspects sociaux de la gestion durable des forêts; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); le Forest Stewardship Council (FSC); les syndicats forestiers de l'Afrique de l'Est; et l'Organisation internationale du Travail dans le cadre de son programme relatif aux normes régissant un travail décent dans le secteur forestier. La Fédération tient à souligner qu'il importe de plus en plus de collaborer avec les grands groupes, tels que celui des travailleurs et des syndicats, dans la mesure où cette collaboration permet d'harmoniser les trois piliers du développement durable.

5. Les contributions des travailleurs et des syndicats à la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) et des résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, doivent être considérées comme à la fois précieuses et uniques dans la mesure où les travailleurs et les syndicats ont bénéficié ces entités des meilleures pratiques tirées des expériences menées sur le terrain et d'informations fiables dont ne disposent généralement pas facilement les pouvoirs publics.

II. Domaines d'action prioritaires

6. *Aborder la question des forêts ne revient pas seulement à traiter celle des arbres, mais également celle des populations concernées.* En mobilisant la participation des travailleurs et de la société civile, les décideurs du secteur forestier peuvent fonder leurs décisions sur des informations et des savoirs de première main, en faciliter ainsi la prise en main et en faire la base des interventions sociales dans ce secteur.

7. Le grand groupe des travailleurs et des syndicats s'inquiète de *l'absence de liens entre le développement durable, la gestion durable des forêts et l'objectif défini par l'OIT d'un travail décent, tel qu'énoncé dans les accords internationaux.* Un travail décent consiste à donner tant aux hommes qu'aux femmes des débouchés leur permettant d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

8. *Il convient que les politiques forestières adoptées à l'échelle mondiale découragent les pratiques commerciales et de marché qui entravent la gestion durable des forêts, tout en promouvant l'abattage illégal des arbres, aggravant la pauvreté et concentrant les richesses et les ressources forestières dans les mains d'un nombre de personnes toujours plus restreint.* Les travailleurs sont préoccupés par les schémas actuels du commerce des produits forestiers car ils ne favorisent pas le préinvestissement dans les forêts, notamment s'agissant de l'amélioration des conditions de vie et de travail des communautés qui en sont tributaires.

9. *Les ressources allouées au renforcement des capacités de la société civile et des syndicats sont trop faibles* pour permettre à ces groupes de participer et de contribuer effectivement à la gestion durable des forêts. Pour tirer le meilleur parti des forêts, les travailleurs doivent être bien équipés, correctement formés et être associés aux processus de prise de décisions. Il faut également leur enseigner ce qu'est la gestion durable des forêts et pourquoi elle est importante.

10. C'est en associant le grand groupe des travailleurs et des syndicats aux travaux des groupes de travail spéciaux et autres entités chargées d'établir des directives et des indicateurs permettant une gestion durable des forêts que le Forum des Nations Unies sur les forêts pourra le mieux tenir compte des préoccupations et priorités. Les membres du groupe pourront ainsi faire part de leur expérience et présenter des propositions sur la façon dont l'exploitation des forêts pourrait bénéficier à la société et contribuer ainsi aux objectifs de la gestion durable des forêts.

III. Brève évaluation de la façon dont le Forum des Nations Unies sur les forêts a abordé les questions prioritaires soulevées par les travailleurs et les syndicats

11. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a mis à la disposition de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois des moyens lui permettant de davantage promouvoir l'inclusion des normes fondamentales du travail de l'OIT et d'autres mesures favorables aux travailleurs dans les instruments internationaux relatifs au secteur forestier. À l'occasion des quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, la Fédération internationale des

travailleurs du bâtiment et du bois a pu prononcer des déclarations liminaires en séance plénière et en a profité pour demander l'instauration des conditions nécessaires à un travail décent et au dialogue social et la reconnaissance du fait qu'il doit exister une harmonie entre les populations et les forêts.

12. Les grands groupes ont fait des progrès sensibles quant à la manière de forger un consensus sur les questions d'intérêt commun de façon à arrêter des positions et à faire des déclarations conjointes. Auparavant, chaque groupe marquait sa différence, adoptant une position qui était parfois en conflit avec celles des autres groupes, ce qui a contribué à répandre l'idée selon laquelle les grands groupes n'apportaient pas de valeur ajoutée aux travaux des États Membres au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts.

13. La situation a sensiblement évolué depuis la sixième session du Forum ainsi qu'en témoignent les travaux de la récente réunion du groupe de travail spécial chargé d'examiner la teneur de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, qui s'est tenue à New York du 11 au 15 décembre 2006.

IV. Recommandations relatives à la teneur d'un instrument juridiquement non contraignant concernant les forêts

14. L'instrument juridiquement non contraignant devrait énoncer des principes souples mais normatifs plutôt que des directives techniques ou trop détaillées, de façon à constituer un cadre général d'action. Il est important que les États Membres le considèrent comme un instrument crédible et s'engagent à l'appliquer.

V. Recommandations relatives au programme de travail pluriannuel

15. Le programme de travail pluriannuel devrait porter sur plusieurs thèmes intersectoriels, et notamment le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la problématique hommes-femmes dans le secteur forestier; les questions ayant trait au régime foncier; et les droits fondamentaux des peuples autochtones.